



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt cinq

Présents : 25

Le 26 juin

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 6

Convocation du Conseil
Municipal en date du
20 juin 2025

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Yvan MORRY, qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL, Karine BLEAS qui a donné pouvoir à Julie KERVELLA, Frédéric BOURGET qui a donné pouvoir à Laurence CLAISSE, Delphine LE ROUX qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL, Yvon BALANANT qui a donné pouvoir à Hélène BECKING, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h40) qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU.

Secrétaire de séance : Hélène BECKING

N° D_2025-06-26-17

Objet : EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION A.A.P.P.M.A. AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Vu la présentation en commission en date du 19 juin 2025 ;

Considérant le dossier de demande de subvention déposé par l'A.A.P.P.M.A. le 10 avril 2025 pour un montant de 550 € ;

Considérant la nécessité de pouvoir soutenir le tissu associatif local ;

Considérant le vote du budget principal 2025 et l'ouverture de crédits au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé » ;

Considérant que dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la Ville souhaite encourager et valoriser les initiatives associatives d'intérêt général ;

Considérant que cette association est un partenaire de la Ville notamment dans le cadre des animations portant sur la biodiversité du Lapid et que, régulièrement, les enfants du centre de loisirs peuvent profiter des compétences des bénévoles pour s'initier à la pêche ou découvrir la faune et la flore à préserver ;

Considérant que, le samedi 24 mai 2025, l'association était présente sur les bords du Lapid dans le cadre de la Fête de la Nature organisée par la Ville ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention à hauteur de 550 euros avec une participation exceptionnelle supplémentaire de 150 euros pour les animations lors de la fête de la Nature et le partenariat régulier tout au long de l'année 2025 soit une subvention de 700 €.

Landivisiau, le 26 juin 2025

Le Maire,
Laurence CLAISSE

